

Avis de non responsabilité:

Le présent livret a été conçu dans le cadre du projet « Développement de centres de ressources & services d'informations en ligne pour migrants (CRM) » financé par les fonds de développement de L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Son contenu ne reflète pas nécessairement l'avis ou la position officielle de l'Organisation Internationale pour les Migrations.

Les informations du présent livret :

sont exclusivement de nature générale et ne visent pas la situation particulière d'une personne physique ou morale; Ne sont pas nécessairement complètes, exhaustives ou à jour;

renvoient régulièrement à des sites extérieurs sur lesquels l'OIM n'a aucun contrôle et pour lesquels l'OIM décline toute responsabilité;

ne constituent pas un avis professionnel ou juridique en tant que tel.

L'OIM n'est pas responsable des pratiques en matière de confidentialité ou du contenu des sites extérieurs auxquels renvoi ce manuel et recommande de consulter leurs politiques de confidentialité.

Le présent avis de non-responsabilité n'entend pas limiter la responsabilité de l'OIM face à ses obligations.

L. Informations Générales

Nom officiel: Etat de Qatar

Capitale: Ad-Dawha

Langue officille : Arabe

Principale religion: islam

Fête nationale: 3 septembre (anniversaire de la proclamation de l'indépendance en 1971)

Superficiel: 11 400 Km²

Population: 2 042 444 Habitants / 200 000 Citoyens Qataris

Devise: 10 Riyal Qatari = 4.7194 Dinar Tunisien (à la date du 24/07/2014)

SMIC: 23055.76 Riyal Qatari/Mois

PIB: 341 523 Riyal Qatari/Habitant

Taux de chômage: 0,5%

Sources:

www.statistiques-mondiales.com

www.bct.gov.tn

Contact de l'Ambassade de Tunisie du Qatar

Ambassade de Tunisie au Qatar

West Bay Doha

Tél: +9744832645

Email: at.doha@qatar.net.qa

Où apprendre l'Anglais?

La langue officielle est l'arabe mais la langue des affaires et des études est l'anglais.

Pour une formation en langue Anglaise, on trouve deux grandes références ; le centre culturel britannique British Council et Amideast le centre culturel américain.

British Council

87 Avenue Med V 1002 Tunis Tunisie

Tél: +216 71145300

Email: info@tn.britishcouncil.org

Amideast

22 Rue El Amine Al Abbassi cité Jardin 1002 Tunis

Tél: +216 71145700

Email: inquiries@amideast.org

II. Informations sur les conditions générales d'entrée et de visas

1. Conditions générales pour l'obtention d'un visa :

Le passeport doit être valide six mois date de retour et doit avoir des pages disponibles pour y apposer le visa. Les frais de demande de visa ne sont pas remboursables en cas de refus.

Nature du Visa	Montants
Visa touristique	39 Dinars Tunisiens
Visa de visite valable pour un mois au maximum (pour une seule entrée)	78 Dinars Tunisiens
Visa de visite valable pour 3 mois (pour une seule entrée)	78 Dinars Tunisiens
Visa de visite valable pour 3 mois (pour plusieurs entrées)	234 Dinars Tunisiens

Le visa d'affaire nécessite la soumission des documents suivants :

- Passeport valable 6 mois au retour
- Imprimé de demande de visa d'entrée que l'on peut avoir à travers le lien et ou directement du service consulaire de l'ambassade du Qatar à Tunis, cet imprimé doit être soigneusement rempli avec une écriture lisible
- Photo d'identité personnelle récente (l'arrière-plan ne doit pas être blanc)

Présenter un document signalant que l'intéressé est un homme d'affaires.

Déposer les droits de visa (78 dinars tunisiens) au compte de l'Ambassade (service consulaire).

NB: les droits de visa ne sont pas remboursables en cas de refus du visa

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant : www.qatarembassy.tn

2. Immigration à des fins d'emploi

A. Travailler au Qatar

Toute personne a besoin d'un parrain, un promoteur ou un sponsor pour travailler au Qatar. Alors que dans plusieurs pays, le mot «sponsor» est couramment utilisé pour désigner un particulier ou une entreprise qui paient pour avoir leur nom associé à un événement artistique ou sportif, dans le Golfe, il a un sens tout à fait différent car il s'agit d'un promoteur ou un parrain agit comme une sorte de tuteur ainsi que garant et doit entreprendre tous les travaux administratifs pour le compte de l'étranger, y compris une demande de visa de

travail et de résidence, l'ouverture d'un compte bancaire et la signature d'un contrat de location.

Un promoteur ou un parrain peut être un individu, une entreprise ou une institution. Dans le cas des visiteurs, ils peuvent être parrainés par un partenaire commercial ou associé ou par l'hôtel dans lequel ils séjournent. Pour ceux qui visent à faire des affaires ou de créer une entreprise au Qatar, ils devront établir des contacts et de trouver une personne ou une entreprise dans le domaine concerné d'agir comme un parrain, qui attend une rémunération pour ses services. Le parrain est responsable de la personne et devrait être une source importante d'aide et des conseils.

B. Les moyens de recherche d'emploi au Qatar

Les moyens de recherche d'opportunités d'emploi au Qatar sont essentiellement le recours aux organismes de placement à l'étranger agréés ou l'Agence Tunisienne de Coopération Technique dans le cadre de coopération technique entre la Tunisie et le Qatar.

Les organismes de placements à l'étranger agréés par le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi:

Raison Sociale	Adresse	N° Tél	Site Web
Manpower Tunisie	09 Avenue Khaireddine Pacha 1002 Tunis	71860330	www.manpower- tunisie.com
Adecco Tunisie	Aouina Centre 2045 Aouina Tunis	71758664	www.adeccotunisie.com
Express Solutions	06, Rue Mahdia app 05 1002 Tunis	71282230	www.estunisie.net
SO.TU.FE.D.E	Résidence Thabet 1 Immeuble A - App 372, 3 ème Etage Centre Ur- bain Nord 1082 – Tunis		
SOCOPLA	Cité Khaled Ibn Walid N°35 – Cité Taieb M'hiri 71761867		
Bouhajla	Avenue Mohamed V Bouhajla - Kairouan 77228498		
Tunisian Source Academy	Imm. Le Palmarium 4 – 6 ème étage B 6.2, Rue des martyrs 3027 Sfax	74403605	www.source- academy.com
TUNISKILLS	08 Rue Hsinet, Cité des jardins, 1002 Tunis	71909450	www.tuniskills.com
Specialized International Recruitment Office	App B.4.6 Bloc B, 4° étage, Imm. Le Palace – Zone Urbain Nord - 1082 Tunis	tage, Imm. Le Palace – 71822623	
TOP SELECTION	17 Rue Essourour , Cité Elhana 2033 714260 Megrine – Ben Arous		www.topselection.tn
INTERNATIONAL BROTHER SUARL	Immeuble Kamel Gmar, Avenue 2 Mars, 5100 Mahdia	73690990	www.nordjob.ca
ARABIAN CENTERS CON- SULTING SUARL "JOBSGLOBAL"	Bureau 62 1er Etage, Immeuble Galaxy, Rue d'Irak 1008 Tunis	71841148	www.jobsglobal.com

(Source: www.emploi.gov.tn)

3. Les procédures pour obtenir un permis de séjour

- 1 Une fois entré dans le pays, il reste à obtenir le permis de résidence et le visa de travail. Les entreprises locales se chargent de ces formalités pour leurs salariés expatriés, en général. Des tests sanguins ainsi que des radiographies doivent obligatoirement être pratiqués. Le dépistage du VIH est systématique et en cas d'infection le départ du territoire est systématique. Une prise d'empreintes digitales est également pratiquée.
- 2 Une fois le permis de résidence et le visa de travail en votre possession, vous serez en mesure de travailler. Vous ne pourrez uniquement travailler que pour votre sponsor ; si vous désirez changer d'emploi, une période minimale de deux ans avec votre sponsor originel est à respecter; à l'issu de cette période de deux ans, votre employeur devra vous remettre un certificat de départ : c'est ce qu'on appelle le NOC « Non Objection Certificate » ou certificat de non-objection
- 3 Les titulaires de visas de travail peuvent faire venir leur famille avec eux. Ils doivent à cet effet sponsoriser les permis de résidence de leurs conjoints et enfants de moins de 25 ans. Depuis peu, les femmes peuvent également sponsoriser les permis de résidence de leurs conjoints. Ces permis de résidence ne permettent pas de travailler. En revanche, si les enfants ou conjoint du titulaire principal souhaitent travailler au Qatar, ils doivent à leurs tours trouver un sponsor et entreprendre les démarches administratives en vue d'obtenir un permis de travail.

III. Système de Santé

Le système de santé public au Qatar est réglementé par le Conseil suprême de la santé et est accessible à tous (Qataris et expatriés résidents). Les soins sont généralement gratuits ou hautement subventionnés.

1. La couverture médicale de base obligatoire

Le Qatar est actuellement en train de mettre en place un système obligatoire d'assurance santé, afin de fournir une couverture médicale de base à toute la population ou personne entrant sur son territoire. Il s'agit d'une mutuelle de base d'Etat et il n'est pas possible de s'en faire dispenser via une assurance privée. D'ici fin 2015, tous les expatriés, mais aussi les touristes et visiteurs devront être couverts.

Le gouvernement est en charge de payer l'assurance santé des Qataris, tandis que les employeurs sont chargés de payer l'assurance santé de leurs employés expatriés et de leurs familles. Les visiteurs et touristes payent leur propre assurance, condition indispensable pour l'obtention d'un visa.

Les niveaux de couverture médicale sont différents en fonction de votre statut : alors qu'un touriste a besoin d'une assurance uniquement pour les urgences et les accidents, les nationaux ont une couverture complète et les expatriés ne sont pas couverts pour certains coûts médicaux (par exemple la transplantation d'organes).

Actuellement, de nombreux expatriés sont déjà couverts par leur assurance santé privée, mais un système est mis en place pour les faire glisser progressivement vers la couverture médicale publique. Mais il est toujours possible d'avoir une assurance santé privée en complément.

La couverture médicale obligatoire est limitée à un réseau de médecins et d'établissements. Ainsi, pour pouvoir se faire soigner par le médecin ou dans l'hôpital de son choix, il faudra prendre une assurance maladie privée additionnelle.

Source: www.expatassure.com

Pour plus d'informations sur le système de santé au Qatar consulter les liens suivants : http://www.expatassure.com/fr/fiches-pays/sante-expatrie-qatar/n

A. Liste de quelques hôpitaux

Nom	N° de Tél	Nature
Al Ahli Hospital	+974 4898888	Privé
Al Amal Oncology Hospital	+974 4392049	Publique
Al Khor General Hospital	+974 4745555	Publique
Al Emadi Hospital	+974 4666009	Privé
Children's Emergency Centre	+974 4392948	Publique
Hamad General Hospital	+974 4394444	Publique
Rumailah Hospital	+974 4393333	Publique
The American Hospital	+974 4421999	Privé
The Doha Clinic	+974 4327300	Privé
The Women's Hospital	+974 4396666	Publique

(Source : <u>www.beyt.com</u>)

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant : <u>www.hospitalscout.com</u>

IV. Services bancaires et transfert de fonds

Le Qatar compte 16 banques dont 9 banques Qatari, trois d'entre elles sont des banques islamiques et sept filiales de banques étrangères (dont BNP Paribas). QNB domine le secteur suivi de la Commercial Bank of Qatar (CBQ) et de Doha Bank.

Les banques locales doivent faire face à une compétition croissante, avec l'arrivée d'institutions financières régulées par le Qatar Financial Center www.qfc.com.qa. Cree en 2005, celui-ci héberge aujourd'hui 70 banques, assurance, et asset-managers étrangers (dont Citibank, Deutsche Bank, Morgan Stanley, AXA...). Consultez le site du gouvernement Qatari pour plus d'information.

Les banques tunisiennes présentes ou ayant des partenaires au Qatar

Banque	Adresse	Contact	Partenaire Etranger
* QNB	QNB Adresse : Rue Cité des Sciences BP 320 1080 Tunis Cedex	Tél: +216 71 754 911 Fax: +216 71 754 533	QNB tel (+974) 4440 7777







